

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 1^{er} juin 2020 à la salle communautaire, située au sous-sol de l'édifice municipal au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :
M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

Est aussi présent en personne : M. Berthier Beaulieu, contremaître.

120-20

SÉANCE DU CONSEIL DU 1^{ER} JUIN ET SUIVANTES À HUIS CLOS EN TEMPS DE COVID-19, ET CE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et à distance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que le conseil accepte que la présente séance et les suivantes soient tenues à huis clos et que chaque membre du conseil est d'accord avec cette façon choisie et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Que la teneur des discussions entre participants soit prise en note ainsi que le résultat des délibérations et qu'un compte-rendu soit publicisé sur notre site internet en plus du procès-verbal pour chacune de ces réunions.

Et que les citoyens puissent poser leur question par courriel, ceci a été inscrit sur notre site internet et les réponses seront données à la réunion suivante.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

121-20

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 25.1 Accès téléphonique au Pavillon
- 25.2 Demande d'aide projet Ferme Alexandre Gobeil et Aurélie Turcotte
- 25.3 Logiciel de gestion des licences de chiens
- 25.4 URLS – Soutien financier projet d'achat de matériel
- 25.5 Service d'internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire
- 25.6 MTQ - Demande

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal et compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020

4. Comptes
5. Correspondance
6. Rapport du maire 2019 – Faits saillants
7. Réouverture du bureau au public
8. Adoption du règlement # 167-20 décrétant la tarification annuelle d'enregistrement d'un chien
9. Fermeture du bureau – Vacances construction du 17 juillet au 3 août
10. Modification de la date de la réunion du mois d'août au lieu du 3 la mettre le 10 août 2020
11. Politique de rémunération des employés
12. Déneigement - Période d'immatriculation des camions
13. Soumission – Fabrication et pose d'enrobé bitumineux de la rue Sirois – CIMA + # R01112A
14. Programmation TECQ 2019-2023 - Asphalte chemin des chalets, trottoirs, ...
15. Aménagement des terrains industriels
16. Coordonnatrice Loisirs et culture – Plan de travail
17. Ouverture des camps de jour
18. Ouverture du Parc Natur'Ailes – Chalets et camping
19. Demande d'aide – Association de l'ensemencement
20. Demande d'aide des Habitations économiques de Lac-des-Aigles – Réfection toiture 67, Principale
21. Réponse de la caisse
22. Résolution pour dérogation
23. Entretien du cimetière
24. Une nouvelle plateforme pour la gestion de notre borne
25. Affaires nouvelles
Période de questions
26. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

122-20 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 MAI 2020

Chaque membre du conseil a reçu une copie et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal et compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

123-20 4. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel ce matin et une copie papier leur est remise ce soir. Personne n'a de questions et aucune discussion n'a lieu.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires employés	Total	<u>16 873.88 \$</u>
Chèque # 14301 à # 14320	Chèques de la liste des comptes du 4 mai 2020	
Chèque # 14321 Pièces D'autos	Corr. erreur fournisseur en avril avec Auto-Moteur	367.52 \$
Chèque # 14322 Pièces D'autos	Chèque annulé	0
Chèque # 14323 Auto-Moteur RDL	Corr. erreur fournisseur en avril avec Pièces d'Autos	1 787.77
Chèque # 14324 Hydro-Québec	Électricité (2)	625.39
Chèque # 14325 Shaw Direct	Câble chalet-mai	79.32
Chèque # 14326 SAAQ	Immatriculation remorque pour génératrice	77.28
Chèque # 14327 Déry télécom	Téléphone (5)- Loisirs crédit pour internet enlevé	355.62
Chèque # 14328 Almosa Beaulieu	Remboursement location salle 17 mai (Covid-19)	24.00
Chèque # 14329 Hydro-Québec	Électricité (2)	2 195.10
Chèque # 14330 Chantal Corbin	Réso 349-19 Conciergerie mai (73 et 75 Principale)	858.36
Chèque # 14331 Pauline Beaulieu	Réso 349-19 Entretien des chalets mai	106.98
Chèque # 14332 Revenu Québec	Remises mai 2020 (eur)	2 017.09
Chèque # 14333 Revenu Canada	Remises mai 2020 (eur)	276.73
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 26-04-2020 au 23-05-2020	982.15
RA Fondation CSN	Cotisation de l'employeur 26-04-2020 au 23-05-2020	98.22
	Total	<u>9 851.53 \$</u>

COMPTES À PAYER

1. Aréo-Feu	Facial Ultra-Élite (2)	1 471.68
2. Castonguay Nadia	Déplacement pour dépôt à la caisse de Squatec	14.40
3. CIMA +	Réso 58-20 Devis asphaltage de la rue Sirois	4 311.56
4. CMP Mayer	7 Bunkers	14 638.34
5. Crevier	Huile	154.07
6. Débosselage Éric Rioux	Remplacer coin de cabine et roker gauche (Dodge Ram)	689.85
7. Dicom	Réso 82-20 Messagerie médailles pour chiens	11.87
8. Distribution Francis	Compresseur 60 gallons, boites de contrôle....	1 930.45
9. Électronique Mercier	Service alphanumérique et appel de groupe	743.93
10. Entreprises Boucher et Santerre	Essence	214.79
11. Fonds d'infor. sur le territoire	Avis de mutation avril	5.00
12. Forêtmax	Adapteur, manchon...	20.17
13. Gagnon Image !	Écran protecteur 48" x 32" (2)	448.40
14. Imprimerie Excel	Chandails orange pour voirie (4)	128.31
15. Kopilab	Contrat Toshiba	244.54
16. La Boutique du Plongeur	Analyse d'air accréditée	431.62
17. Lavoie Francis	Déplacements caserne, sorties	100.80
18. Lettrage Michel Labonté	Lettrage remorque génératrice	258.69
19. Magasin Coop	Chlore, boulons...	100.95
20. Matériaux du Lac	Produits nettoyants, matériaux pour quai....	1 873.61
21. Métal A.P.	Soudure, pièce pour quai	183.85
22. Ministre des finances	Bail lots (quai)	79.33
23. M.R. Boucher	Poches d'asphalte (voirie rue Sirois)	665.23
24. Nettoyeur Christine	Service mai et serviettes	75.89
25. Pétroles JMB	Diesel 1028.7 litres à 0.6770 \$	800.72
26. Pièces d'autos	Filtres à air, barre stabilisatrice, pièces...	704.62
27. Purolator	Messagerie	26.05
28. RDL Courrier	Messagerie	9.36
29. RIDT	Ordures et recyclages 4/10	4 895.10
30. Sélectoiles	Refaire passe pole sur toile pour camion	73.30
31. Wébetic	Hébergement web et courriels (1 an)	161.97
	TOTAL COMPTES À PAYER	<u>35 468.45 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



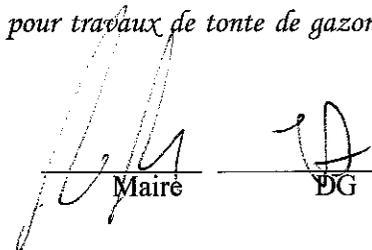
Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu de la MRC le 9 mai par courriel notre Certificat d'inscription – Bail Non exclusif d'Énergies et Ressources naturelles.
2. Reçu courriel de M. André Hélie le 12 mai nous informant que notre projet d'Unité d'urgence commençait et qu'ils tiendront M. Francis Lavoie, notre directeur du service incendie, au courant de l'avancement.
3. Reçu infolettre du député M. Denis Tardif, le 12 mai nous informant que pour les projets PPA-CE qu'il ne connaît pas les montants, que nous pouvons faire les travaux admissibles avant de recevoir la lettre signée du ministre, et que la municipalité prendra alors la responsabilité et devra payer les sommes excédentaires au montant accordé.
4. Reçu par courriel le 19 mai de Transports Québec, un document « Informations complémentaires à la tournée des MRC ». La programmation des travaux du MTQ 2020-2022 sera sujette à des modifications, pénurie de main d'œuvre pour les employés du MTQ, 4 critères pour prioriser les besoins d'intervention : la mobilité de la route, la sécurité, la classe fonctionnelle de la route et les enjeux socio-économiques du milieu.
5. Le MTQ nous envoie les projets 2020-2022 qu'ils feront. Au Lac-des-Aigles ce sera la reconstruction du pont situé sur la route 232, au-dessus d'un ruisseau entre les kilomètres 67 et 68
6. Camping Québec nous crédite une partie des frais de classification 2020-COVID-19 de 78.82 \$ + taxes. Crédit total de 90.62 \$ sur le montant annuel de 311.02 \$ soit 27 %.
7. Reçu un « Super merci » de Mme Julie Chouinard suite à l'acceptation de sa demande de financement.
8. Offre de Réfrigération Air C pour des purificateurs d'air P900GX (2) contre les bactéries (COVID-19, ...) à 1 850 \$ + taxes.
9. JPB Sylviculture de St-Cyprien nous offre leurs services pour travaux de tonte de gazon ou de foin aux abords de nos chemins.



Maire DG

6. **RAPPORT DU MAIRE 2019 – FAITS SAILLANTS**

*Chaque membre du conseil a reçu une copie des documents faits saillants et États financiers 2019.
Le maire lit les faits saillants.*

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES - FAITS SAILLANTS 2019
Document déposé le 1^{er} juin 2020 par le maire M. Pierre Bossé

La Loi prévoit les mesures suivantes : le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

Rapport du vérificateur : Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Excédent de l'exercice 2019 est de 193 441 \$: était de 118 630 \$ en 2018, il est passé de 8 % à 13 % à 17 % du budget

SURPLUS ACCUMULÉ FOSSES SEPTIQUES : 16 400 \$

SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ : 297 596 \$

RÉSERVE FINANCIÈRE - BOUES ÉTANG : 44 121 \$

L'endettement net à long terme de la municipalité est de 188 309 \$ (Début 2020) pour le camion 10 roues, endettement qui prendra fin en 2021 et pour nouvel emprunt pour nouvel unité d'urgence.

Taux global de taxation 2019 :

Taux de taxe foncière à 0.90 \$/100 \$ d'évaluation

Taxes d'aqueduc, égout, matières résiduelles, recyclage et vidanges des fosses septiques :
Taux inchangés

Revenus supérieurs au budget 2019 : Revenus éoliens 3 785 \$, carrière de 19 000 \$, subvention TECQ 21 000 \$, loisirs 15 000 \$ et revenus services incendie St-Guy et Rimouski et formations : 25 000 \$ de + que le budget.

Dépenses 2019 :

- Maire : Rémunération de 4 827 \$ et allocation de dépenses de 2 413.80 \$
- Membre du conseil : Rémunération de 1 527.59 \$ et allocation de dépenses de 763.84 \$
- Administration : 7 380 \$ de moins que le budget et Greffe – Élection : 5 180 \$ de plus
- Autres frais : 24 092 \$ de moins
- Pompiers : 12 500 \$ de plus que le budget
- Voirie : 11 159 \$ de plus que le budget et hiver : 19 422 \$ de plus
- Aménagement et urbanisme : 3 000 \$ de plus
- Loisirs : 7 000 \$ de plus.

Revenus totaux : 1 305 077 \$, Dépenses totales : 1 111 636 \$, Surplus de l'année 2019 : 193 441 \$

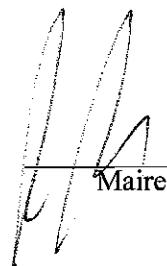
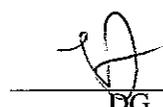
Réalisations 2019 :

1. Belvédère toilette (Projet # 15) : 17 351 \$
2. Toiture caserne (Projet # 21) : 14 079 \$
3. Patinoire : 42 147 \$ (subvention)
4. Ventilation – Édifice (Projet # 23) : 9 029 \$
5. Enseigne électronique : 42 213 \$ (subvention)
6. Photos radar (2) permanent : 11 568 \$
7. Équipements sécurité civile (génératrice, ...) : 15 064 \$ (subvention)

Pour 2020 :

Poursuite des projets – Trottoirs Phase 2, achats de terrains pour zone industrielle, Centre des Loisirs, asphaltage rue Sirois et Jeux d'eau.

Nous sommes toujours à l'affût de subventions disponibles qui nous permettraient la réalisation de différents autres projets potentiels pour notre municipalité.

Pierre Bossé, maire
 Maire
 DG

États financiers 2019
pour réunion de juin 2020
Municipalité de Lac-des-Aigles

REVENUS 2019

Recettes de sources locales : 32 %

Taxes foncières	295 203
Surtaxe terrains vagues desservis	1 039
Taxe aqueduc	24 043
Taxe égouts	31 735
Matières résiduelles	34 074
Taxe-Réserve-Vidange boues étangs aérés	4 482
Taxes fosses septiques	8 305
Recyclage	<u>14 122</u>
	<u>413 002 \$</u>

Paiements tenant lieu de taxes : 1 %

Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>10 564 \$</u>
--	------------------

Transferts : 37 %

Péréquation	171 848
Transfert sécurité civile	15 782
Ent. du réseau routier local et subvention	125 850
Subvention taxe essence	133 337
Autre transfert (patinoire)	<u>39 623</u>
	<u>486 440 \$</u>

Services rendus : 25 %

Services rendus aux org. munic.	44 742
Gouv. Québec Ent. chemins d'hiver	157 517
Revenu éolien et autres	77 098
Services rendus (photoc., loc. salles,..)	29 992
Parc Natur'Ailes	<u>16 334</u>
	<u>325 682 \$</u>

Imposition des droits : 2 %

Autres (permis, mutation, intérêts,)	<u>68 116 \$</u>
---------------------------------------	------------------

TOTAL DES REVENUS : 1 305 077 \$

CHARGES 2019

Administration générale : 19.4 %

Législation	24 937
Gestion financière et greffe	143 377
Évaluation	20 183
Autres (Dons, Subventions commerces,)	<u>27 245</u>
	<u>215 742 \$</u>

Sécurité publique : 11.2 %

Service de police	27 602
Sécurité incendie	89 529
Sécurité civile et Croix rouge	<u>8 231</u>
	<u>125 362 \$</u>

Transport : 27 %

Voirie municipale	132 933
Enlèvement de la neige	161 932
Éclairage des rues	5 326
Signalisation, circulation	528
Quote-part - Transp. adapté et collectif	<u>1 485</u>
	<u>302 204 \$</u>

Hygiène du milieu : 10 % du budget

Réseaux distribution de l'eau	11 845
Fosses septiques (Quote-part)	15 651
Réseaux d'égouts	31 144
Gestion des matières résiduelles	38 036
Gestion des matières recyclables	<u>13 657</u>
	<u>110 333 \$</u>

Santé et bien-être : 0.2 %

OMH et quote-part santé	<u>3 264 \$</u>
-------------------------	-----------------

Aménagement, urbanisme et développement : 2.4 %

Urbanisme et zonage	9 484
Agents et Quote-part MRC dév.	13 835
Embellissement - Fleurs	<u>4 015</u>
	<u>27 334 \$</u>

Loisirs et Culture : 8 %

Édifice municipal	19 873
Plage	5 463
Parc Natur'Ailes	17 280
Parc Belvédère	2 695
Loisirs Été - Hiver	34 722
Bibliothèque - Loc. de volumes	2 704
Pavillon	2 717
Bibliothèque & Quote-part Inforoute	<u>4 197</u>
	<u>89 651 \$</u>

Frais de financement : 0.6 %

Intérêts Dette à long terme	6 079
Frais	<u>1 237</u>
	<u>7 316 \$</u>

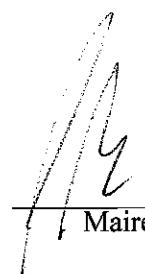
Autres activités financières : 20.7 %

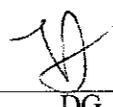
Remb. capital - affectation fosse	27 262
Investissement - TECQ	144 907
Patinoire	42 147
Projets voirie, immob.	26 134
Enseigne électronique	42 213
Subv. - TECQ et réserve boues	<u>- 52 233</u>
	<u>230 430 \$</u>

TOTAL CHARGES ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES : 1 111 636 \$

Excédent de fonctionnement

à des fins fiscales : 193 441 \$


 Maire


 DG

124-20 7. RÉOUVERTURE DU BUREAU AU PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a fermé l'accès à ses bureaux au public depuis le 25 mars 2020 dû au COVID-19 ;

CONSIDÉRANT toutes les directives de la Santé publique et de la CNESST ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles privilégie que les informations citoyennes soient le plus possible transmises par courriel et sur le site internet de la municipalité www.lacdesaigles.ca ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Michel Dubé

Que la Municipalité réouvre ses portes au public à compter de demain le 2 juin 2020 dans le respect de toutes les mesures édictées par la Santé publique et de la CNESST (distanciation, ...);

Et que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe et les directeurs de service, à l'égard de l'activité budgétaire dont ils sont responsables, à prendre toutes les mesures et à effectuer les achats nécessaires pour respecter les directives de la Santé publique et de la CNESST.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 167-20 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION ANNUELLE D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN

Chaque membre du conseil a une copie du règlement entre les mains et le maire en fait la lecture.
Aucune discussion et le règlement est adopté.

8.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 167-20

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; règlement # 167-20 décrétant la tarification annuelle d'enregistrement d'un chien, aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé le 4 mai et son adoption ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.

125-20

8.2 RÈGLEMENT # 167-20 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION ANNUELLE D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN

ATTENDU QUE le règlement numéro # 166-20 amendant le règlement général numéro 120-14 sur les affaires municipales – concernant les chiens a été adopté le 4 mai 2020 ;

ATTENDU QUE toute municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financées au moyen d'un mode de tarification en vertu de l'article 244.1 de la loi sur la fiscalité municipale ;

ATTENDU QUE le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens stipule à l'article 16 que le propriétaire ou gardien d'un chien doit acquitter les frais annuels d'enregistrement fixés par la municipalité locale ;

ATTENDU qu'un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement ont été faits le 4 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QU'il soit ordonné et statué par le présent règlement du conseil municipal de Lac-des-Aigles ce qui suit :

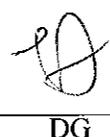
ARTICLE 1 : ADOPTION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule Règlement # 167-20 décrétant la tarification annuelle d'enregistrement d'un chien.

ARTICLE 2 : FRAIS D'ENREGISTREMENT

Les premiers frais d'enregistrement, pour obtenir la médaille sont fixés à 10 \$/chien. Par la suite, les frais d'enregistrement annuels sont fixés à 10 \$/chien. Lesdits frais sont incessibles et non remboursables.


Maire


DG

L'enregistrement de chaque chien se fera selon la méthode et avec le formulaire spécifique de la Municipalité de Lac-des-Aigles en respect du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (Règlement provincial).

ARTICLE 3 : PÉRIODE DE FACTURATION

Les frais d'enregistrement annuels seront chargés au propriétaire ou gardien d'un chien au mois de janvier de chaque année et payable dans un délai de 30 jours.

ARTICLE 4 : MODIFICATION, ALTÉRATION ET PERTE DE LA MÉDAILLE

Nul ne peut modifier, altérer ou faire porter une médaille comportant le numéro d'enregistrement d'un autre chien que celui pour lequel elle a été délivrée.

Lors d'une perte de la médaille, le gardien doit s'en procurer une seconde auprès de l'autorité municipale. Dans ce cas, des frais de 10 \$ devront être acquittés.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DES TARIFS

Tous les tarifs inscrits au présent règlement pourront être modifiés par résolution.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

126-20 9. **FERMETURE DU BUREAU – VACANCES CONSTRUCTION DU 17 JUILLET AU 3 AOÛT**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ferme le bureau municipal à chaque année pendant les 2 semaines des vacances de la construction.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

127-20 10. **MODIFICATION DE LA DATE DE LA RÉUNION DU MOIS D'AOÛT**

La directrice générale explique qu'étant donné le retour des vacances lundi, le 3 août il faut changer la date de la réunion du mois d'août qui avait été fixée au 3.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles change la date de la réunion du mois d'août au 10 au lieu du 3 août 2020, étant donné la fermeture du bureau en juillet et le retour des vacances le 3 août.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

128-20 11. **POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS**

La directrice générale remet à chaque membre du conseil une copie confidentielle de la Politique de rémunération des employés

Suite à la demande faite à la FQM celle-ci a élaboré une Politique de rémunération des employés qui compte 10 échelons.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte la Politique de rémunération des employés telle que proposée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la mette en application à compter de tout de suite semaine terminant le 6 juin.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

129-20 12. **DÉNEIGEMENT - PÉRIODE D'IMMATRICULATION DES CAMIONS**

La période après le contrat de déneigement avec le MTQ, a débuté le 26 avril 2020 et une tempête a eu lieu le 12 mai et tous nos camions n'étaient plus fonctionnels pour le déneigement. Donc Squatec à la demande du MTQ sont venus faire notre déneigement.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles conserve jusqu'au 30 mai, après la fin de la saison hivernale du Ministère des Transports, un camion équipé pour le déneigement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

130-20

13. SOUSSION – FABRICATION ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX DE LA RUE SIROIS – CIMA+ # R01112A

Attendu que la Municipalité de Lac-des-Aigles a demandé des soumissions en publiant un avis d'appel d'offres sur le site du SEAO (Système électronique d'appel d'offres) le 6 avril 2020, et dans le journal Infodimanche du 8 avril, selon le devis préparé par CIMA+ pour le projet R01112A - Fabrication et pose d'un enrobé bitumineux pour la rue Sirois ;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à mercredi le 13 mai 2020 à 15 h pour remettre leur soumission ;

Attendu qu'à l'expiration de ce délai, la municipalité avait reçu une (1) soumission sous enveloppe cachetée portant la mention « Soumission pour fabrication et pose d'enrobé bitumineux » ;

Attendu que l'ouverture de celle-ci a eu lieu à la salle de conférence au 75, rue Principale, mercredi, le 13 mai à 15 h par la directrice-générale Mme Francine Beaulieu en présence du maire M. Pierre Bossé, de Mme Nadia Castonguay directrice générale adjointe (témoin) et de M. Berthier Beaulieu, contremaître (témoin) et a été filmé ;

Attendu que par la suite la municipalité a procédé à la vérification de la soumission reçue.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la soumission conforme reçue de Construction B.M.L., Division de Sintra inc. pour le projet R01112A - Fabrication et pose d'enrobé bitumineux de la rue Sirois ;

Pour un montant de 133 248 \$ + (TPS) 6 662.40 \$ + (TVQ) 13 291.49 \$ pour un total de 153 201.89\$.

Que la directrice générale Mme Francine Beaulieu soit nommée représentante municipale pour ce projet et soit autorisée à signer le contrat avec le maire M. Pierre Bossé et tout document relatif à ce projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – ASPHALTAGE CHEMIN DES CHALETS, TROTTOIRS, ...

Les projets TECQ mis au Budget 2020 sont : Centre des Loisirs Projet # 1 GL 070, Rue Sirois Projet # 3 GL 072, Plans et devis trottoirs Projet # 6-7 GL 074-075, Échangeur d'air Projet # 8 GL 077, Jeux d'eau Projet # 9 GL 078, Modules de jeux Projet # 10 GL 079 et Asphalte chemin des Chalets Projet # 4.

131-20

14.1 ASPHALTE – CHEMIN DES CHALETS

Le maire explique que : Le projet # 4 d'asphaltage du chemin des Chalets a été mis dans la programmation TECQ 2019-2023 pour être réalisé entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles reporte le Projet # 4 d'asphaltage du Chemin des Chalets à être réalisé dans la dernière année de la programmation TECQ 2019-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

132-20

14.2 TROTTOIRS – PHASE 2

Le maire explique que : Le projet # 6 de Trottoirs – Phase 2 a été mis dans la programmation TECQ 2019-2023 pour être réalisé entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles effectue le Projet # 6 trottoirs Phase 2 en 2020-2021.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

133-20

14.3 PROGRAMMATION RÉVISÉE – TECQ 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à soumettre une programmation révisée (Version 2) au MAMH;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la Programmation des travaux Version 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité confirme qu'elle n'a pas d'autres travaux de Priorité 1, 2 et 3;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

134-20

14.4 JEUX D'EAU

Le maire explique que 3 fournisseurs de jeux d'eau ont été rencontrés.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la coordonnatrice des loisirs et culture Mme Guylaine Sirois, ainsi que le maire et la DG adjointe pour finaliser avec un fournisseur, dans le respect de notre règlement de gestion contractuelle, l'achat de Jeux d'eau.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

135-20

15. AMÉNAGEMENTS DES TERRAINS INDUSTRIELS

Pour l'aménagement des terrains acquis en vue du développement du Parc industriel municipal, des travaux de creusage sont nécessaires. Aménagement du plateau.

Ce sujet est reporté.

136-20

16. COORDONNATRICE DES LOISIRS ET CULTURE – PLAN DE TRAVAIL

Mme Guylaine Sirois a remis son Plan de travail 2020-2021 et chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le Plan de travail de Mme Guylaine Sirois, coordonnatrice des Loisirs et culture.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

137-20 17. OUVERTURE DES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre a indiqué le 21 mai que le gouvernement avait obtenu le feu vert de la santé publique pour ouvrir les camps de jour le 22 juin prochain. Il a souligné que des règles de distanciation sociale devraient être suivies dans les camps de jour et a lancé un appel aux jeunes pour venir y travailler cet été.

Dans son communiqué, le gouvernement indique qu'il estime que les camps de jour sont importants pour les enfants et il est conscient que leur mise en place dans le contexte actuel constitue un défi supplémentaire. Des discussions sont en cours concernant des solutions qui permettront d'accompagner adéquatement les Responsables.

Mme Guylaine Sirois a préparé un Protocole à suivre pour la réouverture.

Le camp de jour se tiendrait au Pavillon.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ouvre son Camp de jour au Pavillon, en respect des règles de la sécurité publique et CNESST,

Qu'elle ne charge aucun tarif.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

138-20 18. OUVERTURE DU PARC NATUR'AILES – CHALETS ET CAMPING

L'ouverture est autorisée à compter du 1^{er} juin, l'ouverture des blocs sanitaires et des buanderies aussi.

L'ouverture du Parc Natur'Ailes chalets et camping en temps de pandémie risque d'occasionner une importante réorganisation du travail ainsi que des frais inhabituels en termes d'entretien notamment.

Un résumé du Guide de réouverture de terrains et chalets de Camping Québec a été fait par Francine ainsi qu'une feuille de mesures mises en place et signature du client.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ouvre pour la location les chalets - résidences de tourisme et son camping du Parc Natur'Ailes à compter du 1^{er} juin, sauf les blocs sanitaires et la buanderie donc pour roulottes et motorisés (pas de tentes).

Que la location des chalets pour un minimum de 2 nuits et une période minimale de 2 jours entre les locations pour l'entretien, ...étant donné la pandémie de COVID-19 et les mesures à respecter du ministère de la Sécurité publique et de la CNESST.

Et que la municipalité fasse signer le formulaire d'engagement du client par le client à son arrivée.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

139-20 19. DEMANDE D'AIDE – ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT

Le maire fait la lecture de la lettre de demande d'aide de l'Association de l'ensemencement pour le tournoi de pêche blanche de 2021 pour frais de publicité et d'administration. Demande de 750 \$.

Et dépôt du rapport du tournoi de 2020 : 806 inscriptions et 189 cartes x 20 \$ = 3 780 \$ en cartes

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles est d'accord de fournir une aide suite au dépôt du rapport financier (Revenus et dépenses) de l'Association de l'ensemencement.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. DEMANDE D'AIDE DES HABITATIONS ÉCONOMIQUES DE LAC-DES-AIGLES – RÉFECTION TOITURE AU 67, RUE PRINCIPALE

Le maire fait la lecture de la résolution reçue du conseil d'administration des Habitations Économiques du Lac-des-Aigles du 13 mai demandant un soutien monétaire ad hoc (Destiné expressément à un usage) pour la réfection de la toiture du 67, rue Principale - Résidence Maurice Bossé.

Une vérification sera faite au budget et ce sujet sera traité à une séance ultérieure.

21. RÉPONSE DE LA CAISSE

Suite à la lettre envoyée le 6 mai, la caisse nous a répondu par lettre. Le maire en fait la lecture.

Le mouvement Desjardins n'ouvrira pas le Centre de service de Lac-des-Aigles prochainement.

140-20 22. RÉSOLUTION POUR DÉROGATION

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite);

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook, de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 73, rue Principale, à l'attention de la directrice générale ou par courriel info@lacdesaigles.ca, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis;

QU'une fois le délai, pour soumettre les commentaires, expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

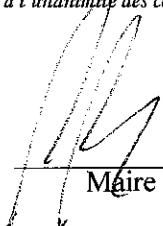
141-20 23. ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

Demande de la Fabrique pour l'entretien du cimetière.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte pour l'été 2020 de faire l'entretien du cimetière selon nos propres méthodes de travail municipales comme par les 2 dernières années (Réso 181-19 et 215-18) et ce jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire


BG

142-20 24. UNE NOUVELLE PLATEFORME POUR LA GESTION DE NOTRE BORNE

Courriel reçu De : Circuit électrique <partenaires@lecircuitelctrique.com> Envoyé : 27 mai 2020 12:45 À : info@lacdesaigles.ca Objet : Une nouvelle plateforme pour la gestion de vos bornes

Dans le but de faire évoluer l'offre du Circuit électrique afin que ses partenaires et les électromobilistes bénéficient de la meilleure expérience client, Hydro-Québec a créé une filiale, AXSO, qui assurera dorénavant la gestion du service procuré par les bornes de recharge du réseau. Ainsi, à compter du 1er juin 2020, AXSO sera le prestataire de services pour vos bornes du Circuit électrique.

À compter du 1er juin, vous aurez trois tâches à accomplir dans le nouveau portail :

- consentir aux dispositions des ententes de service d'AXSO qui s'afficheront automatiquement à votre première connexion, notamment accepter que le gestionnaire du portail actuel communique vos renseignements à AXSO afin d'assurer la bonne continuité des services, comme le versement de vos redevances pour la recharge ;
- accéder depuis votre portail au *formulaire de choix conjoint FP-2506* autorisant AXSO à percevoir, déclarer et remettre aux autorités fiscales les taxes applicables au service de recharge, et nous en retourner une copie signée.
- valider l'ensemble des renseignements inscrits à votre profil partenaire.

Pour tout savoir sur cette transition qui permettra d'optimiser votre relation avec le Circuit électrique, nous vous invitons à consulter la foire aux questions qui y est consacrée et à joindre l'équipe du Circuit électrique pour toute autre question.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles consente aux dispositions des ententes de service d'AXSO, et accepte que le gestionnaire du portail actuel communique nos renseignements à AXCO afin d'assurer la continuité des services, comme le versement de nos redevances pour la recharge.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. AFFAIRES NOUVELLES

143-20

25.1 ACCÈS TÉLÉPHONIQUE AU PAVILLON

En mars et en avril 2020 ce sujet avait été traité et reporté. Comme le Camp de jour se tiendra au Pavillon étant donné la distanciation obligatoire, une ligne téléphonique serait indispensable.

Des informations ont été prises auprès de Dérytélécom. 26,95 \$ / mois (+ 911 à 0,61 \$) pour un total de 27,56 \$ + taxes avec contrat de 3 ans ou à 41,95 \$ (+ 911 à 0,60 \$) = 42,56 \$ /mois sans contrat, pour une ligne téléphonique au Pavillon.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse installer l'accès téléphonique au Pavillon par Déry télécom avec un contrat de 3 ans.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

144-20

25.2 DEMANDE D'AIDE - PROJET FERME ALEXANDRE GOBEIL ET AURÉLIE TURCOTTE SENC

À la réunion du 4 mai : Le maire avait expliqué qu'une demande d'aide avait été déposée au Volet 1 du programme d'aide aux commerces de proximité de la Municipalité par Mme Aurélie Turcotte pour son entreprise Ferme Alexandre Gobeil et Aurélie Turcotte SENC pour l'aider dans son projet d'expansion en aménageant des pâturages intensifs sur 14,5 ha en propriété et 33 ha en location pour garder et être en charge de vaches. Aménager la grange actuelle en bergerie pour accueillir 50 brebis pur-sang. Offrir des femelles de remplacement de type F1 à des producteurs de la région. Pour des travaux d'une valeur totale estimée d'investissements à plus de 60 000 \$... Son dossier a été étudié à la MRC et a été refusé.

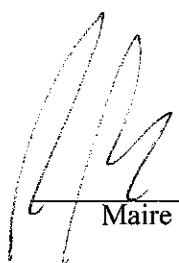
Et cette demande d'aide sera traitée à une séance ultérieure.

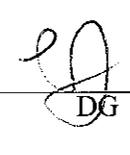
À LA RÉUNION DE CE SOIR, 1^{er} JUIN 2020

CONSIDÉRANT que, malgré que le projet de Mme Aurélie Turcotte pour son entreprise Ferme Alexandre Gobeil et Aurélie Turcotte SENC est très intéressant ;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux commerces de proximité pour le développement économique local (Règlement # 157-18) de la Municipalité de Lac-des-Aigles vise les commerces situés à l'intérieur du périmètre urbain de Lac-des-Aigles.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé


Maire


DG

Qu'après analyse de la demande, la Municipalité de Lac-des-Aigles ne puisse approuver de fournir de l'aide à Mme Aurélie Turcotte pour son entreprise Ferme Alexandre Gobeil et Aurélie Turcotte SENC, étant donné que son projet ne rencontre pas les critères du programme municipal existant étant donné que le projet est hors du périmètre urbain.

Que la Municipalité félicite ces jeunes entrepreneurs et les encourage à poursuivre leur projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25.3 LOGICIEL DE GESTION DES LICENCES DE CHIENS

PG nous avait offert un logiciel GESTIPATTES qui nécessite le programme CESA au coût de 7 296.75 \$.

La Coopérative d'informatique municipale CIM a développé un logiciel « Gestion de licences de chiens » qui a été conçu spécifiquement pour répondre aux exigences imposées par la Loi et son Règlement d'application. Ce logiciel permet de colliger l'ensemble des informations que doit contenir le registre tant pour l'ensemble des chiens que pour le suivi du processus concernant les chiens potentiellement dangereux à 495 \$. Comprenant une formation et le soutien pendant 1 an. Il faut être membre de CIM qui coûte 200 \$ juste une fois à vie. CIM a été créée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et n'est pas à la bourse.

La municipalité fonctionnera avec son tableau Excel pour l'enregistrement des chiens et si nécessaire pour un meilleur fonctionnement elle analysera le besoin de l'achat du logiciel de Gestion des licences de chiens de la Coopérative d'informatique municipale selon les conditions de la CIM.

145-20

25.4 URLS – SOUTIEN FINANCIER PROJET D'ACHAT DE MATÉRIEL

Jeux gonflable (2) et 1 canon à mousse

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette un Projet dans le cadre du programme « Soutien financier en loisir actif » de l'URLS et Kino-Québec au montant maximum de 3 000 \$ et accepte de verser un montant de 1 500 \$ (50 %) comme participation à ce projet dont les objectifs sont l'acquisition de matériel durable favorisant la pratique d'activités physiques, la création d'une nouvelle activité, l'encouragement à la pratique régulière d'activités physiques et de plein air auprès de la population, le développement des compétences de plein air auprès des jeunes et l'intégration des personnes avec un handicap.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Guylaine Sirois, coordonnatrice de Loisirs et culture comme responsable du projet ou Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe en cas d'absence et l'autorise à signer tout document relatif à ce projet.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

146-20

25.5 SERVICE ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE ET DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion Internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunication pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes et que les réponses se font attendre;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à M. *MAXIME BLANCHETTE-JONCAS*, député de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'Internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

147-20

25.6 MTQ - DEMANDE

Une demande devrait être faite auprès du MTQ concernant la fissure en plein milieu de la route 232 (rue Principale) à Lac-des-Aigles à plusieurs endroits et même pouvant atteindre 4" de profondeur, très dangereux pour tous les usagers.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une demande au Ministère des Transports soit à Transports Québec, DG/BGI dgbgi@transport.gouv.qc.ca afin que des correctifs soient apportés cette année avant le lignage des rues pour que les fissures soient obstruées, pour la sécurité de tous les usagers de la route.

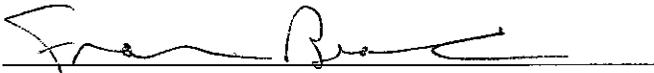
*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions par courriel et le conseil y répondra à la séance suivante du 6 juillet.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 123-20, 124-20, 130-20, 132-20, 134-20, 143-20 et 145-20.



Francine Beauhieu
Directrice générale

148-20

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h. l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

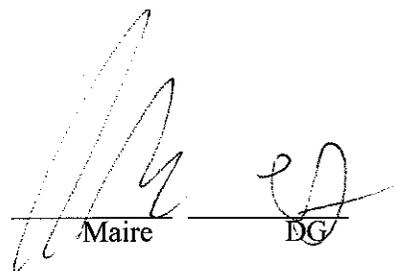
Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beauhieu
Directrice générale



Maire DG